

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser



**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2023/2024

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées aux alinéas 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

CADRE C**ATTENTION : Ne pas oublier de signer dans ce cadre**

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Signature obligatoire :

Fait à

le

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

(1) Cochez la case correspondante

(2) Rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de la présente autorisation

CHOIX DU CARNET BECASSE :**Je coche obligatoirement une case**

- Un « carnet de prélèvement Bécasse » papier
 Un carnet numérique CHASSADAPT
 Aucun

Tout choix d'un carnet papier **est définitif**, il n'est pas possible de basculer sur CHASSADAPT en cours de saison.

NUMERO D'IDENTIFICATION

CADRE A**Identification du demandeur**

NOM :

Prénom(s) :

Prénom N° 2

Prénom N° 3

Prénom N° 4

Adresse :

CP/Commune :

Pays :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays de naissance : Département de naissance :

N° de téléphone : N° de portable :

Adresse Mail :

Références du (1)

- permis de chasser original
 duplicata*
 certificat provisoire de capacité
 document étranger équivalent :

Numéro : délivré le :

Par (1) Préfecture de :

Département de délivrance :

 O.N.C.F.S. O.F.B. Pays :

* dans le cas d'un duplicata délivré par O.F.B., précisez obligatoirement ci-dessous les références de celui-ci :

Numéro de permis : délivré le :

Autorisation de chasser (pour mineur et majeur en tutelle) accordée par :

CADRE B

Père / Mère / Tuteur(?) Juge des tutelles(?) :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Le :

Signature :

BON DE COMMANDE INDIVIDUEL 2023/2024 (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

Je coche la validation que je souhaite obtenir pour l'année cynégétique 2023/2024 ainsi que les options choisies (détails au verso)

NATURE DE LA VALIDATION	TARIFS	NATURE DE LA VALIDATION	TARIFS
<input type="checkbox"/> Permis départemental Meuse	142,00 €	<input type="checkbox"/> Permis national	211,98 €
<input checked="" type="checkbox"/> Frais de dossier obligatoires	5,00 €	<input checked="" type="checkbox"/> Frais de dossier obligatoires	5,00 €
Attention !! Le permis départemental Meuse ne donne pas accès aux communes limitrophes.		Si je chasse le sanglier dans les départements 57, 67 ou 68, j'ajoute la contribution annuelle du droit local « sanglier », je coche le département où j'affecte le montant <input type="checkbox"/> 57 ou <input type="checkbox"/> 67 ou <input type="checkbox"/> 68 SVP, nous contacter pour le temporaire 3 jours ou 9 jours	70,00 €
OPTION N° 1 <input type="checkbox"/> Oui, je m'abonne à Chasseurs de l'Est	9,90 €	OPTION N° 1 <input type="checkbox"/> Oui, je m'abonne à Chasseurs de l'Est	9,90 €
OPTION N° 2 <input type="checkbox"/> Oui, je souscris un contrat responsabilité civile d'assurance-chasse et je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information – GROUPAMA PARIS VL - TERRASSUR COURTAGE - jointe à la présente.	20,00 €	OPTION N° 2 <input type="checkbox"/> Oui, je souscris un contrat responsabilité civile d'assurance-chasse et je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information – GROUPAMA PARIS VL - TERRASSUR COURTAGE - jointe à la présente	20,00 €
Soit un total à régler de €	Soit un total à régler de €

Merci de bien vouloir libeller le chèque à l'ordre du « Régisseur de Recettes de la F.D.C. 55 »

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien www.fdc55.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.